AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit - Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Jo

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 45 DE JUIN 1964 : INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VIENNE - VENDEE .... P 29
SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 45 DE JUIN 1964 : SARTHE .... P 28
DEUX-SEVRES (SAUF REGION DE LA GATINE) P 35

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - La période de pluies de fin Mai-début Juin, a provoqué des contaminations dont les taches vont continuer à apparaître encore pendant plusieurs jours. A la veille de la floraison, de nouvelles attaques graves peuvent se produire à la faveur d'orages. En conséquence :

- dans les vignobles de Loire-Atlantique et le vignoblr de Muscadet de Maine-et-Loire, effectuer un nouveau traitement immédiat.
- dans les autres vignobles où les taches sont déjà nombreuses, effectuer également un traitement immédiat.
- dans les autres vignobles où les taches sont peu nombreuses ou inexistantes, ce traitement peut être repoussé aux premiers jours de la semaine du 15 au 20 Juin.

VERS DE LA GRAPPE - Dans les vignobles contaminés qui n'ont pas encore été traités et spécialement dans le vignoble de Bourgueil, effectuer de toute urgence une application en utilisant un insecticide curatif. La période actuelle se trouve à l'extrême limite d'intervention raisonnable.

INFORMATIONS

OIDIUM - Les conditions actuelles sont favorables à la maladie. Ajouter un produit actif contre l'oïdium à la bouillie anti-mildiou dans les vignes peu sensibles ou faiblement contaminées. Par contre effectuer un poudrage sur les vignes sensibles ou déjà fortement contaminées.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

DLP 13-6-64 307392

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES

- dans le département de la Sarthe, effectuer un traitement dès réception de cette note. Ce traitement pourra être repoussé à la fin de la semaine en cours dans le cas d'utilisation d'esthers phosphoriques.
- dans les autres départements, attendre un prochain bulletin, sauf dans les vergers où le dernier traitement conseillé a été éliminé par les pluies et où il devra être renouvelé immédiatement.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

16

INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VIENNE - VENDEE ... P 30
SARTHE .... P 29
DEUX-SEVRES (SAUF REGION DE LA GATINE) .... P 36

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

- dans le département de la Sarthe, la période pluvieuse de la fin du mois de Mai, a été l'origine de contaminations dont les taches vont apparaître entre le 12 et le 25 Juin. Quoique les projections d'ascospores soient terminées, ilest indispensable d'ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.

- dans les vergers des autres départements des taches sont également susceptibles d'apparaître entre le 12 et le 25 Juin. En cas d'apparition de taches nombreuses, effectuer un traitement bien que les projections d'ascospores soient arrêtées.

NOTA - Pour le carpocapse et la tavelure, cet avis n'est pas valable pour les Deux-Sèvres, région de la Gâtine.

POMMES DE TERRE

MILDIOU - La récente période de pluies a provoqué des contaminations qui ont considérablement étendu la maladie. Des taches existent dans la majeure partie des cultures. La période de floraison constitue un stade donc particulièrement critique. Sauf dans le cas d'une longue période de sécheresse, le mildiou va constituer un danger grave durant toute la saison. En conséquence, il est rappelé que toutes les pommes de terre non encore traitées, et atteignant ou dépassant 20 cms de haut doivent être protégées contre le mildiou. Attendre ce stade pour intervenir sur les plantations plus tardives.

Sur les pommes de terre traitées conformément au Bulletin n° 45, il n'y a pas lieu d'effectuer de nouveau traitement, sauf dans le cas où la protection a été totalement éliminée par les pluies et pour les cultures dont l'arrachage est encore assez éloigné.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 10 JUIN 1964 - 3.680 EXEMPLAIRES -